



Communiqué de presse No 1184

Berne, le 22 mars 2021

Les régions de montagne rejettent les deux initiatives phytosanitaires jugées trop extrêmes et disent Oui à la loi sur le CO₂ et à la loi sur la Covid-19

Le Groupement suisse pour les régions de montagne - SAB rejette l'initiative « Pour une eau potable propre », ainsi que celle « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ». Ces deux propositions sont beaucoup trop extrêmes et auraient un impact négatif, aussi bien pour l'agriculture de montagne et que pour l'économie alpestre. En revanche, le SAB soutient la loi révisée sur le CO₂. Celle-ci a été modifiée par le Parlement fédéral, en grande partie selon les intentions du SAB. Enfin, le SAB soutient la loi Covid-19. Car cette loi constitue la base nécessaire pour faire face à la crise du Covid-19, en prévoyant l'introduction de mesures sanitaires et économiques de la part de la Confédération.

Le 13 juin prochain, le peuple se prononcera sur cinq objets fédéraux importants. Le Comité du Groupement suisse pour les régions de montagne - SAB recommande de voter deux fois Non et deux fois Oui. Le SAB ne se prononce pas au sujet de la loi fédérale contre le terrorisme.

Non aux deux initiatives phytosanitaires extrêmes

L'initiative populaire « Pour une eau potable propre » et l'initiative populaire « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » veulent restreindre l'utilisation des pesticides et des antibiotiques dans l'agriculture suisse. L'initiative contre les pesticides va encore plus loin, en interdisant aussi l'importation de produits agricoles contenant des pesticides ou qui ont été fabriqués en recourant à ces derniers. Si les intentions de ces deux initiatives sont louables, elles vont néanmoins beaucoup trop loin. Elles engendreraient notamment des contraintes importantes pour l'agriculture de montagne et l'économie alpestre. L'initiative « Eau propre » demande, par exemple, que le bétail soit nourri uniquement avec du fourrage provenant de leur propre exploitation. Cette exigence ne peut souvent pas être respectée au sein des exploitations agricoles de montagne, en raison de leur petite taille. Les deux initiatives conduiront ainsi à une agriculture encore plus extensive. Selon des estimations, le degré d'auto-provisionnement chuterait de 58% à 42%. Ceci est en totale contradiction avec les attentes des consommatrices et consommateurs qui recherchent de plus en plus des produits locaux provenant de circuits courts. La crise actuelle du Covid-19 a d'ailleurs bien démontré à quel point ces circuits courts sont importants.

Le Parlement fédéral a élaboré un contre-projet aux deux initiatives populaires. Ce contre-projet prévoit un abaissement contraignant de leur utilisation. Il se base sur le plan d'action sur les produits phytosanitaires et sur des mesures liées à la politique agricole. Le SAB soutient ces démarches, telles que prévues par le Parlement et rejette, par conséquent, les deux initiatives populaires.

Oui à la loi sur le CO₂

La loi révisée sur le CO₂ vise à réduire de 50%, jusqu'en 2030, les émissions de gaz à effet de serre produites en Suisse. C'est un but très ambitieux qui requiert des mesures importantes. Raison pour laquelle, le Parlement fédéral a mené des débats très intenses autour de cette loi. Le SAB constate, que dans sa version finale la loi comporte de nettes améliorations qui vont dans le sens des revendications du SAB. Une des revendications du SAB était de se focaliser davantage sur les mesures d'adaptation au changement climatique. C'est dans cette optique que le nouveau fonds pour le climat a été mis en place. Grâce à ce fonds, il sera possible, à l'avenir, de financer des mesures d'adaptation en particulier dans les régions de montagne et rurales. Pour le SAB il était aussi important, que de nouvelles dispositions législatives ne pénalisent pas davantage les régions de montagne et rurales. Le SAB s'est ainsi toujours opposé à une taxe CO₂ sur les carburants. Cette revendication est respectée avec la loi révisée. D'autre part, le SAB salue l'introduction de mesures permettant de réduire l'emprunte climatique des vols aériens internationaux et d'encourager, dans le même temps, les trains à grande distance. En ce qui concerne l'aviation, le SAB s'est aussi battu pour ne pas pénaliser les transports en hélicoptère en Suisse. En particulier en montagne, les transports hélicoptérés sont cruciaux, par exemple, pour effectuer des sauvetages. Pour toutes ces raisons, le SAB recommande de voter Oui à la loi révisée sur le CO₂.

Oui à la loi sur la Covid-19

La loi sur la Covid-19 constitue la base légale contenant les mesures de la Confédération pour combattre la crise du coronavirus. Elle comprend ainsi des dispositions sanitaires, ainsi que des mesures pour soutenir l'économie. La crise de la Covid-19 a causé des dégâts physiques et psychiques importants. Les conséquences de cette crise vont nous préoccuper encore longtemps. Grâce à la loi Covid-19 des mesures d'urgence ont pu être réalisées. Pour le SAB il est clair, que cette loi est nécessaire. Les opposants à la loi ont peur que la souveraineté du peuple soit réduite et craignent l'introduction d'une vaccination obligatoire. Le SAB ne partage pas ces avis. La crise du coronavirus a démontré à quel point il est important de régler clairement les compétences et d'attribuer le lead à l'un des niveaux étatiques - que ce soit la Confédération ou les cantons. En ce qui concerne la vaccination, la grande majorité des citoyennes et citoyens seraient contents si elle pouvait se faire vacciner le plus rapidement possible. Une obligation de se faire vacciner n'est pas prévue dans la loi Covid-19. Le SAB recommande donc de voter clairement Oui à la loi sur la Covid-19.

Pour de plus amples informations :

- Christine Bulliard-Marbach, Présidente du SAB et Conseillère nationale, Tél. 079 449 05 69
- Thomas Egger, Directeur du SAB, Tél. 079 429 12 55